

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 2 BIS

N° 288

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 288

présenté par

M. Chanteguet, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de  
l'aménagement du territoire

-----

#### ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« prévu »,

le mot :

« mentionné ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.